

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire

MERCREDI 3 FEVRIER 2016

à 20 HEURES

Maison de la Famille

34 rue Gabriel Péri

Salle en rez-de-chaussée

ORDRE DU JOUR :

- 1 Désignation d'un conseiller communautaire supplémentaire pour siéger au Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.
- 2 Avenant n° 5 à la police d'assurance de la flotte automobile, lot n° 3 B, conclue par l'intermédiaire du groupement de commandes du CIG (mouvements intervenus dans le parc automobile assuré du 1er décembre 2014 au 31 décembre 2015).
- 3 Avenant n° 6 à la police d'assurance des dommages aux biens, lot n° 1 B, conclue par l'intermédiaire du groupement de commandes du CIG (régularisation de la superficie et des risques assurés du 1er janvier au 31 décembre 2015).
- 4 Cession à titre gracieux de la sirène du Réseau National d'Alerte (RNA) de l'État située dans le clocher de l'église Sainte Julitte sise rue Gambetta à Saint-Cyr-l'École.
- 5 Renonciation à l'acquisition des parcelles AH 15 et AH 17.
- 6 Signature de la Convention d'Objectifs et de Financement avec la CAFY pour l'extension du multi-accueil.
- 7 Délégation de pouvoir au Maire. Compléments.
- 8 Modification du tableau des effectifs. Intégration directe.
- 9 Cession de matériel à plusieurs associations saint-cyriennes.

- 10 Cession de matériel à l'association l'OASIS.
- 11 Travaux de réhabilitation de 185 logements sis 3 à 9 rue Jacques Decour et rue Jean Macé à Saint-Cyr-l'École – Garantie communale pour un emprunt contracté par l'Office Public de l'Habitat Interdépartemental de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines (OPIEVOY).
- 12 Réseau câblé. Renouvellement du contrat d'objectifs et de moyens avec la SLECANQCA.
- 13 Convention avec le SMGSEVESC relative à la rétrocession de trois conduites d'eau potable abandonnées sises rues Jules-Hardouin Mansart, Danielle Casanova et François Marceau et mise hors exploitation.
- 14 Convention d'objectifs et de financement. Avenant n° 1 à la convention Accueil de loisirs sans hébergement- Aide spécifique rythmes scolaires.
- 15 Subvention accordée aux classes transplantées.

Pour information :

Liste des décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal du 22 avril 2014. Application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Saint-Cyr-l'École, le 28 janvier 2016



Le Maire,

Bernard DEBAIN